

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce deuxième jour de mars 2015, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard Pierre Després et Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2015-03-31 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2015-03-32 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 2 février 2015 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2015-03-33 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu d'accepter les comptes du mois de février 2015 totalisant une somme de dix-huit mille cent vingt-neuf dollars et trente-deux sous (18 129,32 \$), pour la Municipalité, de mille deux cent cinquante-trois dollars et vingt-sept sous (1 253,27 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 2 mars 2015

---

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

## **CORRESPONDANCE**

- Madame Francine Morin, fait la lecture d'une lettre reçue de l'organisme Pro-Jeunes par laquelle Mesdames Christine Émond et Michelle Bouchard remercient la Municipalité pour son implication financière dans la réalisation du Brunch Mérite Pro-Jeunes, organisé par les organismes et partenaires jeunesse du Transcontinental et les membres du Comité Pro-Jeunes. L'activité a permis à la Maison des jeunes Pirana de récolter un peu plus de 600 \$ avec la vente de cartes de brunch.
- La Ministre des Transports, Madame Lisa Raitt, donne suite à une correspondance concernant la Société canadienne des postes. Madame Raitt, suivra les progrès accomplis par la Société à mesure qu'elle met en œuvre son plan en vue de fournir un service postal efficient et moderne qui protège les contribuables et qui s'harmonise avec les choix des consommateurs.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue.

## **2015-03-34    FLEURS À L'ÉGLISE POUR PÂQUES**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de faire un don de 25 \$ pour l'achat de fleurs à l'église à l'occasion de la fête de Pâques.



ATTENDU QUE tout propriétaire d'un immeuble est sujet au paiement d'une tarification pour l'acquisition des bacs et conteneurs, laquelle tarification sera établie et perçue selon les modalités suivantes :

- Tout paiement doit être versé comptant ou par chèque, fait à l'ordre de La Municipalité de Saint-Athanase, au moment de l'acquisition du bien.

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu que ce conseil abroge toute résolution antérieure ayant pour objet le mode de paiement concernant le bac à déchets et le bac à récupération et de la remplacer par la présente résolution et que les modalités de paiements soient celles-ci-haut établies.

**2015-03-39      CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE PRÊT**  
**(CAISSE POPULAIRE)**

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins des Champs et des Bois a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Athanase la convention de renouvellement du prêt à terme numéro 3, venu à échéance le 20 février 2015 ;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Athanase ne renouvelle pas la convention ci-haut mentionnée et désire acquitter en un versement le solde en capital et intérêts du prêt. (Capital : 12 238,09 \$, intérêts 17,15 \$).

QUE le remboursement total de 12 255,24 soit prélevé dans le folio 60418 en date du 10 mars 2015.

QUE le montant à pourvoir soit pris à même le surplus accumulé.

**2015-03-40      MANDAT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT la situation qui prévaut actuellement au Service de l'urbanisme en terme de personnel restreint ;

CONSIDÉRANT le nombre de demandes de permis de rénovation, de construction, dérogation mineure, lotissement, etc. ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir le service à la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu de retenir les services de Monsieur Denis Bergeron, à titre d'inspecteur en bâtiment, tel que décrit dans l'entente contractuelle intervenue entre M. Denis Bergeron et la Municipalité de Saint-Athanase.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la présente entente contractuelle entre en vigueur à compter de sa signature et le demeurera jusqu'à ce que, par avis écrit d'au moins 60 jours, l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

Une évaluation périodique des services offerts par le contractuel sera réalisée selon des modalités à être définies par la municipalité.

**2015-03-41     ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION  
DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN  
SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ATHANASE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Athanase ont pris connaissance du rapport annuel 2014 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Athanase soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2014.

QUE le classement des risques soit validé et transmis à la CAUREQ.

**-ADOPTÉ-**

**2015-03-42     ADHÉSION À RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX  
DE TÉMISCOUATA**

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu d'adhérer à Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata pour l'année 2015-2016 au montant de deux cents dollars (200 \$).

**2015-03-43     DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE DES  
FAMILLES AU TÉMISCOUATA 2015**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de verser un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) au Regroupement Acti-Familles dans le cadre d'une journée dédiée à la famille Témiscouataine le samedi 23 mai prochain, à St-Honoré-de-Témiscouata.

**2015-03-44      FABRIQUE DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE  
DE LA SALLE DU CENTRE DES LOISIRS –  
SPECTACLE BILLY SOUCY**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Fabrique pour une utilisation gratuite de la salle du Centre des Loisirs dans le cadre du spectacle de Billy Soucy qui se tiendra le samedi 27 juin prochain et dont les profits seront remis à la Fabrique;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Gaston Chenard, et unanimement résolu de prêter gratuitement la salle du Centre des Loisirs à la Fabrique de Saint-Athanase dans le cadre du spectacle de Billy Soucy, le 27 juin prochain.

QUE les recettes du bar resteront à la Municipalité pour couvrir les frais relatifs à cette activité.

**2015-03-45      MANDAT À ACTUEL CONSEIL DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME TECQ (2014-2019)**

ATTENDU la programmation des travaux TECQ 2014-2019;

ATTENDU QUE les investissements à réaliser sont de 496 244 \$;

ATTENDU QUE suite à la pression d'un groupe de citoyens demandant à la Municipalité de régler la problématique de l'écoulement des eaux sur une portion du chemin de l'Église partant du numéro civique 6140 jusqu'au 6160 et du 6139 au 6159;

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de faire préparer des plans par un ingénieur;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'engager Actuel Conseil pour le projet de la taxe d'accises (TECQ 2014-2019).

QUE le mandat consiste à réaliser les études préliminaires requises pour préciser l'envergure du projet et les coûts préliminaires à prévoir et à planifier.

Monsieur le maire André St-Pierre et madame Chantale Alain se retirent de la discussion se sentant en conflit d'intérêts.

### **RAPPORT DES ÉLU(E)S**

#### **PIERRE DESPRÉS**

- Compte-rendu – Réunion de l'aréna

#### **ANDRÉE LABEL**

- Compte-rendu – Réunion du service ambulancier

#### **ANDRÉ ST-PIERRE**

- Compte-rendu – Brunch Mérite Pro-Jeunes

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Les sujets suivants sont abordés lors de la période de questions :

- Financement de l'Aréna du Transcontinental
- Multi-porteurs sur les chemins municipaux
- Facture émise à un citoyen suite au bris d'une porte par celui-ci au Centre des Loisirs

### **CLÔTURE**

A 20 h 45 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Francine Morin, G.M.A.  
Directrice générale & secrétaire trésorière

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*